



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## FINANCES

Demande de financements auprès de la Région d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien au développement d'Equipements sportif de proximité

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu code le général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (26°),

vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

vu la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire,

considérant que la Région d'Ile-de-France, soutient financièrement les opérations d'investissement relevant du développement d'équipements sportifs structurants de proximité, et notamment le dispositif d'éclairage à LED,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès de la Région Ile-de-France, pour les opérations suivantes :

- Travaux d'éclairage du stade Lénine sis 52 Bd de Brandebourg à 94200 Ivry-sur-Seine, d'un montant de : 70 872,40 €
- Travaux d'éclairage du stade des Lilas sis rue Gaston Monmousseau à 94200 Ivry-sur-Seine, d'un montant de : 75 354,48 €

vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

vu le budget communal,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une demande de financements auprès de la Région Ile-de-France, pour les opérations précitées.

**ARTICLE 2 :** CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

**ARTICLE 4** : AMPLIATION de la présente décision sera adressée à la Préfète du Val-de-Marne après publication.

FAIT EN MAIRIE LE - 5 JUIL. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 5 JUIL. 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 5 JUIL. 2023  
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE - 5 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation,  
  
Ouarda KIROUANE  
Adjointe au Maire

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication/notification de la présente décision.*